

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 530

présenté par
M. Pauget
-----**ARTICLE 23**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« public, »

insérer les mots :

« d'un militaire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter les militaires qui peuvent faire l'objet de menaces particulières comme en témoignent les nombreuses agressions des forces sentinelles sur notre territoire lors de diverses attaques terroristes (Montauban, Nice, Le Louvre...)